

Le 11 février 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 11 février 2013 à 18 h.

PRÉSENTS

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller
Madame Penny Boulianne, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Marlène Lapointe, conseillère
Monsieur Michel Bourdeau, conseiller

AUSSI PRÉSENT

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier

ÉTAIT ABSENTE

Madame Valerie Kirkman, conseillère

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2013-02-021 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil du 11 février 2013 à 18 h 02.

ADOPTÉE

2. **MOT DE LA MAIRESSE**

2013-02-022 3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Monsieur Yves Charlebois
et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour sans modification.

ORDRE DU JOUR – AGENDA	
Séance extraordinaire du conseil du 11 février 2013	
Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2	MOT DE LA MAIRESSE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

Le 11 février 2013

5	GREFFE
5.1	AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 621-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 621 RELATIVEMENT AU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES DE SIX LOGEMENTS OU PLUS
6	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
7	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

5.1 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 621-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 621 RELATIVEMENT AU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES DE SIX LOGEMENTS OU PLUS**

Un AVIS DE MOTION est par la présente donné par Monsieur Michel Bourdeau, conseiller, à l'effet qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement numéro 621-1 amendant le règlement numéro 621 relativement au taux de la taxe foncière sur la catégorie des immeubles de six logements ou plus sera proposé pour adoption.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2013-02-023 7. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2013**

Il est PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE LEVER la séance extraordinaire du conseil du 11 février 2013 à 18 h 05.

ADOPTÉE

Manon Trudel, M.Sc.A
Mairesse

Ron Kelley
Directeur général et secrétaire-trésorier